

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

BIOCORP

INITIÉE PAR

NOVO NORDISK REGION EUROPE A/S

PRÉSENTÉE PAR

LAZARD

Banque présentatrice

ET



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Banque présentatrice et garante

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ NOVO NORDISK REGION
EUROPE A/S**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables concernant la société Novo Nordisk Region Europe A/S a été déposé auprès de l'*Autorité des Marchés Financiers* (l'« **AMF** ») le 5 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Novo Nordisk Region Europe A/S.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Novo Nordisk Region Europe A/S visant les actions de Biocorp, visée par l'AMF le 5 septembre 2023 sous le numéro 23-382 en application de la décision de conformité en date du 5 septembre 2023 (la « **Note d'information** »).

Ce document est disponible sur les sites Internet de Biocorp (www.biocorpsys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de :

Biocorp
La Béchade ZI de Lavaur
63500 Issoire

Lazard Frères Banque
175, boulevard Haussmann
75008 Paris

Portzamparc
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	4
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	4
2.	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	5
2.1	Informations générales concernant l'Initiateur	5
2.1.1	Dénomination sociale	5
2.1.2	Siège social.....	5
2.1.3	Forme et nationalité.....	5
2.1.4	Registre du commerce.....	5
2.1.5	Date et durée de l'immatriculation	5
2.1.6	Exercice social	5
2.1.7	Objet social	5
2.1.8	Approbation des comptes	5
2.1.9	Dissolution et liquidation	6
2.2	Informations sur le capital social de l'Initiateur	6
2.2.1	Capital social.....	6
2.2.2	Forme des actions	6
2.2.3	Droits et obligations attachés aux actions	6
2.2.4	Transfert d'actions	6
2.2.5	Capital social et droits de vote.....	6
2.2.6	Autres titres donnant accès au capital	7
2.3	Gestion et administration de l'Initiateur	7
2.3.1	Conseil d'administration.....	7
2.3.2	Décisions des actionnaires.....	7
2.3.3	Commissaires aux comptes	7
2.4	Description des activités de l'Initiateur	7
2.4.1	Principales activités.....	7
2.4.2	Faits exceptionnels et litiges importants	8
2.4.3	Effectifs	8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES	8
3.1	États financiers de l'Initiateur	8
3.2	Événements récents de l'Initiateur	8
3.3	Financement de l'Offre	9
3.3.1	Dépenses liées à l'Offre	9
3.3.2	Financement de l'Offre.....	9
4.	PERSONNES RESPONSABLES DE CE DOCUMENT	9

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2°, 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, Novo Nordisk Region Europe A/S, société de droit danois dont le siège social est situé c/o Novo Nordisk, Novo Alle 1, DK-2880 Bagsværd, Danemark, immatriculée sous le numéro 26 23 62 66 (l' « **Initiateur** »), offre irrévocablement à l'ensemble des actionnaires de Biocorp Production, société anonyme dont le siège social est situé à La Béchade, ZI de Lavaur, 63500 Issoire, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 453 541 054 (« **Biocorp** » ou la « **Société** »), d'acquérir en numéraire, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée dans les conditions décrites ci-après (l' « **Offre** ») la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** ») au prix de 35 euros par Action (le « **Prix de l'Offre** »). Les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0012788065 (mnémotechnique : ALCOR).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 4 août 2023 (la « **Date de Réalisation** ») de 2.838.669 Actions, au Prix de l'Offre, représentant environ 64,34% du capital et 64,09% des droits de vote théoriques de la Société¹ (l' « **Acquisition des Blocs** » et ensemble avec l'Offre, l' « **Opération** »), auprès de Bio Jag, actionnaire principal de Biocorp, et d'autres actionnaires minoritaires de la Société, et valorise l'intégralité du capital de la Société à environ 154,4 millions d'euros.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence de l'Acquisition des Blocs, franchi les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** »).

A la suite de l'Acquisition des Blocs, l'Initiateur a établi un projet de note d'information déposé auprès de l'AMF, le 7 août 2023, conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du règlement général de l'AMF (le « **Projet de Note d'Information** »).

Depuis le dépôt du Projet de Note d'Information auprès de l'AMF, Portzamparc a acquis pour le compte de l'Initiateur 469.167 Actions sur le fondement de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

Compte-tenu de ce qui précède, l'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, à l'exception des Actions auto-détenues par la Société² soit, à la date de la Note d'Information et à la connaissance de l'Initiateur, un nombre maximum de 1.094.726 Actions. L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des Actions visées par l'Offre représente, sur la base du prix de l'Offre des Actions, un montant maximal de 38.315.410 euros (hors frais divers et commissions).

Il n'existe, à la date de la Note d'Information et à la connaissance de l'Initiateur, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation.

L'Initiateur a l'intention de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire sur la Société à l'issue de l'Offre, en application des dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée

¹ Sur la base d'un capital de la Société comprenant 4.412.286 Actions représentant 4.429.068 droits de vote théoriques au 31 août 2023.

² L'Offre ne vise pas les 9.724 Actions auto-détenues par la Société, lesquelles, conformément aux stipulations du *Tender Offer Agreement*, tel que ce terme est défini dans la Note d'Information, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

par Lazard Frères Banque et Portzamparc. Portzamparc garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

2. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « Novo Nordisk Region Europe A/S ».

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé à c/o Novo Nordisk A/S, Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société de droit danois.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé auprès du Registre Central des Sociétés de l'Autorité danoise des Entreprises sous le numéro 26 23 62 66.

2.1.5 Date et durée de l'immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé auprès de l'Autorité danoise des Entreprises le 14 septembre 2001.

La durée de l'Initiateur est illimitée dans le temps à compter de la date de son immatriculation auprès de l'Autorité danoise des Entreprises, sauf en cas de dissolution par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de dissolution forcée par décision d'un tribunal danois ou de l'Autorité danoise des Entreprises.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Par exception, le premier exercice social de l'Initiateur a débuté le 14 septembre 2001 et s'est terminé le 31 décembre 2001.

2.1.7 Objet social

L'objet social de l'Initiateur est de détenir des actions dans des sociétés nationales (au Danemark) et étrangères et de mener des activités d'investissement et de financement, y compris l'investissement de capitaux dans des sociétés et des biens immobiliers nationaux (au Danemark) et étrangers et, selon ce que le Conseil d'administration peut décider, de fournir des services en rapport avec l'exploitation de ces sociétés.

2.1.8 Approbation des comptes

À la clôture de chaque exercice social, le représentant légal de l'Initiateur (le « **Représentant légal** ») prépare les comptes annuels et le rapport de gestion exposant notamment la situation, les principales activités et le développement de l'Initiateur au cours de l'exercice social écoulé, les perspectives de l'Initiateur, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, ainsi que les risques liés à l'Initiateur. Chaque année, le Conseil d'administration et l'actionnaire de l'Initiateur approuvent les comptes annuels de l'exercice écoulé dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social, à moins que ce délai ne soit prolongé par l'Autorité danoise des Entreprises.

2.1.9 Dissolution et liquidation

La dissolution et la liquidation de l'Initiateur peuvent intervenir conformément aux dispositions de la loi danoise sur les sociétés. Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires de l'Initiateur au prorata de leur participation au capital social.

2.2 Informations sur le capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

A la date de la Note d'Information, le capital social de l'Initiateur est de 108.370.500 DKK, divisé en 1.083.705 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 100 DKK chacune.

2.2.2 Forme des actions

Les actions doivent être détenues sous forme nominative.

Le droit de participer à l'assemblée générale des actionnaires et de percevoir des dividendes sur les actions de l'Initiateur résulte de l'inscription des actions au nom du (des) détenteur(s) dans le registre des actionnaires de l'Initiateur.

Tout transfert d'actions de l'Initiateur nécessite l'accord préalable du Conseil d'administration de l'Initiateur.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne à son détenteur le droit de voter aux assemblées générales de l'Initiateur et une part proportionnelle du boni de liquidation et des dividendes distribués par l'Initiateur.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports en capital. Les droits et obligations attachés à l'action suivent l'action dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une action implique automatiquement l'acceptation des statuts de la société et des décisions des actionnaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit déterminé, les propriétaires d'actions individuelles, ou d'un nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Le droit de vote attaché aux actions lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires appartient au propriétaire inscrit dans le registre des actionnaires de l'Initiateur. Le propriétaire ainsi inscrit sera invité à participer à ces assemblées.

2.2.4 Transfert d'actions

Les actions peuvent être négociées sous réserve des dispositions de l'article 5.3 des statuts de l'Initiateur qui requiert le consentement du Conseil d'administration de l'Initiateur avant tout transfert d'actions.

2.2.5 Capital social et droits de vote

L'Initiateur est détenu à 100 % par Novo Nordisk A/S, une société de droit danois dont le siège social est situé à Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark, immatriculée sous le numéro 24 25 67 90.

Le capital social de Novo Nordisk A/S est divisé en actions A et B. Les actions B de Novo Nordisk A/S sont cotées au Nasdaq Copenhague. Novo Nordisk A/S a émis des certificats américains d'actions étrangères (ADR) dans le cadre duquel JPMorgan Chase Bank, N.A. agit en tant que dépositaire. Les ADRs émis dans le cadre du programme Novo Nordisk ADR représentent la propriété d'actions B de Novo Nordisk A/S et sont négociés sur les marchés financiers américains.

Novo Nordisk A/S est contrôlée à hauteur de 28,1 % du capital social et de 76,9 % des droits de vote par

Novo Holdings A/S, une société de droit danois dont le siège social est situé à Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 24 25 76 30.

Novo Holdings A/S est détenue à 100 % par Novo Nordisk Foundation, une fondation commerciale de droit danois dont le siège social est situé à Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 10 58 29 89.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe pas d'autres actions ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de l'Initiateur.

L'Initiateur n'est pas une société cotée en bourse et n'est pas actuellement autorisé à faire une offre publique de titres.

2.3 Gestion et administration de l'Initiateur

2.3.1 Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale, l'actionnaire de l'Initiateur élit (à la majorité simple des voix) les membres du conseil d'administration de l'Initiateur. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour la période comprise entre chaque assemblée générale ordinaire annuelle. Un membre du Conseil d'administration peut démissionner volontairement à tout moment. Le Conseil d'administration ou l'actionnaire peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire pour révoquer un ou tous les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la direction stratégique globale et de la supervision des performances de l'entreprise, de la mise en œuvre de la stratégie et du travail de la direction générale. Le Conseil d'administration décide de l'embauche et du licenciement de la direction générale de l'Initiateur. Conformément à l'article 12.1 des statuts de l'Initiateur, l'Initiateur est juridiquement lié par (i) les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration et (ii) les signatures conjointes d'un seul membre du Conseil d'administration et d'un membre de la direction générale. Le Conseil d'administration peut donner des procurations. Le Conseil d'administration doit agir conformément aux statuts de l'Initiateur, y compris dans le cadre de son objet social.

2.3.2 Décisions des actionnaires

L'actionnaire de l'Initiateur exerce ses droits lors des assemblées générales, qui est l'organe directeur suprême de l'Initiateur. L'assemblée générale décide notamment de modifier les statuts de la société, d'approuver les dividendes, de modifier le capital social, d'élire et de révoquer les membres du Conseil d'administration, de nommer le commissaire aux comptes et de décider de la liquidation de l'Initiateur. Étant donné que le droit danois des sociétés confère à l'assemblée générale le statut d'organe directeur suprême, l'assemblée générale a le pouvoir de décider d'un grand nombre de questions relatives à l'Initiateur.

2.3.3 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes de l'Initiateur est DELOITTE STATS AUTORISERET EVISIONSPARTNERSELSKAB, dont le siège social est situé à Weidekampsgade 6, DK-2300 Copenhagen S, Danemark.

2.4 Description des activités de l'Initiateur

2.4.1 Activités principales

Les activités principales de l'Initiateur sont la détention de participations dans des entreprises et d'autres investissements, ainsi que des activités financières, et - à la discrétion du Conseil d'administration - le soutien aux opérations de ces entreprises.

2.4.2 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage, ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.4.3 Effectifs

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie pas de salarié.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

3.1 États financiers de l'Initiateur

Le tableau ci-dessous donne une indication des données financières correspondant au bilan de l'Initiateur au 31 décembre 2022 :

Bilan résumé au 31 décembre 2022	
<i>DKK en milliers</i>	
Actifs non courants	4.166.055
Actif circulant	838
TOTAL DE L'ACTIF	4.166.893
<i>DKK en milliers</i>	
Capital social	108.371
Résultat net	713.520
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3.370.436
TOTAL DU PASSIF	796.457

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers du groupe Novo Nordisk, auquel appartient l'Initiateur, au 31 décembre 2022 :

Indicateurs financiers clés du Groupe Novo Nordisk au 31 décembre 2022*	
<i>DKK en millions</i>	
Chiffre d'affaires net	176.954
Bénéfice d'exploitation	74.809
Résultat net	55.525
Total des capitaux propres	83.486
Total du bilan	241.257

3.2 Evénements récents de l'Initiateur

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Initiateur a finalisé l'Acquisition des Blocs et déposé le Projet de Note d'information. Les termes et conditions de l'Acquisition des Blocs (y compris son financement) sont décrits dans les sections 1 et 3.3 du présent document.

A la date du présent document, l'Initiateur détient directement 3.307.836 Actions représentant 74,97% du capital de la Société et 74,68% de ses droits de vote théoriques³.

3.3 Financement de l'Offre

3.3.1 Dépenses liées à l'Offre

Le montant total de tous les frais, coûts et dépenses externes encourus par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, y compris les honoraires et autres dépenses des conseillers financiers, juridiques et comptables externes, et de tous les experts et autres consultants, ainsi que les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 4.400.000 euros (hors TVA).

3.3.2 Financement de l'Offre

Sur la base du Prix de l'Offre des Actions, l'acquisition par l'Initiateur de toutes les Actions couvertes par l'Offre représente un montant maximum de 38.315.410 euros (frais et commissions exclus).

Ce montant sera entièrement financé par les fonds propres de l'Initiateur.

4. PERSONNES RESPONSABLES DE CE DOCUMENT

"J'atteste que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Novo Nordisk Region Europe A/S, qui a été déposé ce jour auprès de l'AMF et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée), dans le cadre de l'Offre. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Novo Nordisk Region Europe A/S
Représentée par Peter Boggild et Linette Nielsen
Agissant en qualité de représentants légaux de Novo Nordisk Region Europe A/S

³Sur la base d'un capital social composé de 4.412.286 actions représentant 4.429.068 droits de vote théoriques au 31 août 2023.